Schroders

Schroder GAIA
Société d'Investissement à Capital Variable
5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Tél. : +352 341 342 202
Fax : +352 341 342 342

28 février 2024

Cher Actionnaire,

Assemblée générale annuelle des actionnaires de Schroder GAIA (la « Société »)

Veuillez trouver ci-joint un avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'« AGA ») ainsi qu'un formulaire de procuration.

Avis de convocation

Par la présente, nous invitons tous les actionnaires de l'AGA, qui se tiendra dans les locaux d'Arendt & Medernach SA, situés 41A, avenue JF Kennedy L-2082 à Luxembourg le 28 mars 2024, à 10 h 00 (heure de Luxembourg) ou lors de tout ajournement de cette Assemblée, à exprimer leur vote sur les résolutions reprises dans l'avis de convocation en annexe (l'« Avis de convocation »). La majorité représentée à l'AGA sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le 8 mars 2024 (la « Date d'enregistrement »). Au cours de l'AGA, chaque action représentée donne droit à une voix. Les droits des actionnaires représentés à l'AGA d'exercer le droit de vote attaché à leurs actions sont déterminés en fonction des actions détenues à la Date d'enregistrement.

Formulaire de procuration

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez désigner un employé d'Arendt & Medernach SA avec pleins pouvoirs de substitution pour voter à votre place. Pour ce faire, veuillez remplir la procuration ci-jointe et la retourner avant le 21 mars 2024 à 15 h 00 (heure de Luxembourg) à l'attention de l'équipe de « Proxy Count Team » par fax au numéro +352 341 342 342, par e-mail à schrodersicavproxies@schroders.com ou par courrier à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg - Luxembourg.

Rapport annuel révisé

Un exemplaire du rapport annuel révisé de la Société au 30 septembre 2023 peut être obtenu gratuitement auprès de Schroder Investment Management (Europe) S.A. et est également disponible sur le site Internet de Schroder http://www.schroders.com.

Recommandation

Votre Conseil d'administration vous recommande de voter en faveur de toutes les résolutions figurant dans la Convocation à l'AGA qu'il considère être les meilleures qui puissent être prises dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Pour plus de détails ou de conseils, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroder local, votre conseiller financier habituel ou Schroder Investment Management (Europe) S.A. au (+352) 341 342 202.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

Annexes : Convocation à l'AGA et formulaire de procuration

Schroders

Schroder GAIA
Société d'Investissement à Capital Variable
5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Tél. : +352 341 342 202
Fax : +352 341 342 342

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

28 février 2024

Cher Actionnaire,

Schroder GAIA (la « Société »)

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui se tiendra le 28 mars 2024 à 10 h 00 (heure de Luxembourg), ou lors de tout ajournement de celle-ci (l'« AGA ») dans les locaux d'Arendt & Medernach SA, situés 41A, avenue JF Kennedy L-2082 à Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives qui ne peuvent pas assister à l'AGA peuvent voter par procuration en renvoyant le formulaire de procuration ci-joint dûment complété et signé avant le 21 mars 2024 à 15 h 00 (heure de Luxembourg) à l'attention de l'équipe de « Proxy Count Team » par fax au numéro +352 341 342 342, par e-mail à schrodersicavproxies@schroders.com ou par courrier à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg - Luxembourg.

Les actionnaires, ou leurs mandataires, qui désirent participer à l'AGA en personne sont priés d'avertir, à des fins organisationnelles, le Secrétaire de la Société par écrit au plus tard le 21 mars 2024 à 11 h 00 (heure de Luxembourg) par e-mail à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, par e-mail à schrodersicavproxies@schroders.com ou par fax au numéro (+352) 341 342 342.

L'ordre du jour de l'AGA est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'AGA

1. Présentation du rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

3. Approbation des comptes annuels révisés et de l'affectation des résultats pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

4. Ratification des distributions telles que détaillées dans les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

5. Octroi du quitus aux administrateurs de la Société au titre de l'exécution de leurs obligations respectives pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

6. Approbation de la nomination de M. Yves Francis en tant que nouveau membre non exécutif du Conseil d'administration de la Société, sous réserve de la réception de la

lettre de non-objection de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »), la date la plus récente étant retenue, et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2024 pour approuver les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2024.

7. Approbation du renouvellement du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés :

   - Mme Inés Carla BERGARECHE GARCIA-MIÑAUR ;
   - M. Eric BERTRAND (administrateur non exécutif) ;
   - Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI (administratrice non exécutive) ;
   - M. Bernard HERMAN (administrateur non exécutif) ;
   - M. Hugh MULLAN (administrateur non exécutif) ;
   - M. Ross LEACH ; et
   - M. Tim BOOLE.

8. Ratification et approbation du paiement de la rémunération approuvée lors de la dernière AGA des administrateurs non exécutifs de la Société identifiés à la section 7 du présent avis, pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

9. Approbation des commissions révisées des administrateurs non exécutifs de la Société identifiés à la section 7 du présent avis, aux niveaux indiqués dans le tableau ci-dessous, à compter du 1er octobre 2023 et pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, et à ratifier lors de chaque AGA ultérieure, à moins qu'une autre proposition ne soit faite aux actionnaires.

Nomination	**Commission annuelle (brute de toutes les taxes applicables et payée trimestriellement)**
Membre du Conseil d'administration de la Société	22 000 euros
Président du Conseil d'administration de la Société	2 000 euros
Membre du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société	2 500 euros
Président du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société	1 000 euros

10. Sous réserve de l'approbation du point 6 de l'ordre du jour, approbation du paiement des commissions révisées au *pro rata* indiquées dans le tableau ci-dessus à M. Yves Francis en tant que nouveau membre non exécutif du Conseil d'administration, à compter de l'AGA et pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

11. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises de la Société, KPMG, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

QUORUM ET MAJORITE

Les Actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour de l'AGA et que les décisions seront prises à la simple majorité des votes valablement exprimés lors de l'AGA. Le suffrage ne comprendra pas les votes rattachés à des actions pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont fourni un vote blanc ou non valable.

DATE D'ENREGISTREMENT

La majorité applicable pour cette AGA sera déterminée par référence aux actions émises et en circulation le 8 mars 2024 (la « **Date d'enregistrement** »). Le droit de chaque actionnaire d'être représenté à l'AGA et d'exercer les droits de vote rattachés à ses actions sera déterminé par référence aux actions détenues par l'actionnaire à la Date d'enregistrement.

VOTE

Chaque actionnaire éligible a droit à autant de voix qu'il détient d'actions, à l'exclusion des fractions d'actions.

La procuration jointe à cet avis de convocation restera valable pour toute assemblée générale reconvoquée, ajournée ou reportée avec le même ordre du jour, sauf révocation expresse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations,

Le Conseil d'administration

Schroders

Schroder GAIA
Société d'Investissement à Capital Variable
5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
Grand-Duché de Luxembourg

Tél. : +352 341 342 202
Fax : +352 341 342 342

Formulaire de procuration pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Schroder GAIA (la « Société ») qui se tiendra à Luxembourg le 28 mars 2024 à 10 h 00 (heure de Luxembourg) ou lors de tout ajournement de celle-ci (l'« AGA »).

VEUILLEZ ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Je/Nous Prénom(s) Nom Numéro de compte

Premier actionnaire : _____ _____ _____

Deuxième actionnaire : _____ _____ _____
(le cas échéant)

(SI LE COMPTE EST OUVERT AU NOM DE PLUS DE DEUX ACTIONNAIRES, VEUILLEZ INDIQUER LES AUTRES NOMS EN ENTIER)

détenteur(s) de ____ (nombre d') actions¨ du _____ compartiment de la Société ou de son code ISIN, désigne/désignons, par la présente, tout employé d'Arendt & Medernach SA avec pleins pouvoirs de substitution comme mandataire (le(s) « Mandataire(s) ») pour voter en mon/notre nom les résolutions à l'ordre du jour de l'AGA qui se tiendra dans les locaux d'Arendt & Medernach SA, situés 41A avenue JF Kennedy L-2082 à Luxembourg, le 28 mars 2024 ou aux alentours de cette date à 10 h 00 (heure de Luxembourg).

Veuillez indiquer d'un « X » dans les cases ci-dessous votre vote concernant les résolutions reprises à l'ordre du jour de l'AGA.

ORDRE DU JOUR	Pour	Contre	Abstention
1. Approbation des comptes annuels révisés et de l'affectation des résultats pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.			
2. Ratification des distributions telles que détaillées dans les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.			
3. Octroi du quitus aux administrateurs de la Société au titre de l'exécution de leurs obligations respectives pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.			
4. Approbation de la nomination de M. Yves Francis en tant que nouveau membre non exécutif du conseil d'administration de la Société, sous réserve de la réception de la lettre de non-objection de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF »), la date la plus récente étant retenue, et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2024 pour approuver les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2024.			

¨ Veuillez indiquer le nombre total d'actions détenues au sein du compartiment concerné. Si vous détenez des actions dans plusieurs compartiments, veuillez détailler l'ensemble de vos participations dans cette procuration en indiquant également leur code ISIN respectif.

5. Approbation du renouvellement du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés : • Mme Inés Carla BERGARECHE GARCIA-MIÑAUR ; • M. Eric BERTRAND (administrateur non exécutif) ; • Mme Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI (administratrice non exécutive) ; • M. Bernard HERMAN (administrateur non exécutif) ; • M. Hugh MULLAN (administrateur non exécutif) ; • M. Ross LEACH ; et • M. Tim BOOLE.			
6. Ratification et approbation du paiement de la rémunération des administrateurs de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.			
7. Approbation des commissions révisées des administrateurs non exécutifs de la Société identifiés au point 5 de l'ordre du jour du présent formulaire, aux niveaux indiqués dans le tableau ci-dessous, à compter du 1er octobre 2023 et pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, et à ratifier lors de chaque AGA ultérieure, à moins qu'une autre proposition ne soit faite aux actionnaires.			

Nomination	**Commission annuelle (brute de toutes les taxes applicables et payée trimestriellement)**
Membre du Conseil d'administration de la Société	22 000 euros
Président du Conseil d'administration de la Société	2 000 euros
Membre du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société	2 500 euros
Président du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société	1 000 euros

8. Sous réserve de l'approbation du point 4 de l'ordre du jour du présent formulaire, approbation du paiement des commissions révisées au pro rata indiquées dans le tableau ci-dessus à M. Yves Francis en tant que nouveau membre non exécutif du Conseil d'administration, à compter de l'AGA et pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.			
9. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises de la Société, KPMG, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui délibérera sur les comptes annuels révisés pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.			

Nom, adresse et signature(s)[1] : _____ _____

Date : _____

REMARQUES

a) La majorité représentée à l'AGA sera déterminée en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le 8 mars 2024 (la « Date d'enregistrement »). Au cours de l'AGA, chaque action représentée donne droit à une voix. Les droits des actionnaires d'être représentés à l'AGA et d'exercer le droit de vote attaché à leurs actions sont déterminés en fonction des actions détenues à la Date d'enregistrement. Les changements apportés au registre des actionnaires après cette période ne seront pas pris en compte pour déterminer les droits de chacun de voter à l'AGA.

b) Veuillez renvoyer le formulaire de procuration correspondant dûment daté, signé et visé avant le 21 mars 2024 à 15 h 00 (heure de Luxembourg) à l'attention de l'équipe de « Proxy Count Team » par fax au numéro +352 341 342 342, par e-mail à schrodersicavproxies@schroders.com ou par courrier à l'adresse suivante : 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg - Luxembourg.

[1] Un actionnaire doit insérer son nom complet et son adresse déclarée en MAJUSCULES. Dans le cas d'un actionnaire individuel, le formulaire de procuration doit être signé par l'actionnaire ou son agent désigné, et dans le cas d'un actionnaire personne morale, il doit être signé pour son compte par un/des fondé(s) de pouvoir dûment autorisé(s) ou son/leurs agent(s) désigné(s).